

## Procédure de candidature 2022

### Stand de nourriture

Ce document a pour but de fournir un certain nombre d'informations générales utiles aux postulant-e-s désirant soumettre une candidature pour l'obtention d'un emplacement pour l'édition 2022 du Paléo Festival Nyon.

La prochaine édition du Paléo se déroulera du mardi 19 au dimanche 24 juillet 2022. La Pl'Asse et le Camping seront ouverts du lundi 18 au dimanche 24 juillet 2022.

Les candidatures doivent impérativement nous parvenir avant le vendredi 31 décembre 2021. A cet effet, un formulaire de candidature est à disposition sur le site internet du festival (<http://yeah.paleo.ch/fr>) sous l'onglet « Pros » et dans la rubrique « Stands ». Ce formulaire est mis en ligne dès jeudi 14 octobre 2021.

Il est impératif que tous les champs du formulaire soient complétés. **Les candidatures incomplètes et/ou sans photos ne seront pas prises en considération.**

Chaque année 210 stands sont sélectionnés selon la répartition suivante :

- 115 stands de nourriture (85 Terrain / 30 Pl'Asse & Rue),
- 70 stands d'artisanat (30 Terrain / 40 Pl'Asse & Rue),
- 25 Stands d'information (25 Terrain).

*Le Village du Monde mettra le cap en 2022 sur l'Afrique de l'Ouest. Nous recherchons à cet égard des stands de nourriture, d'artisanat et d'information en lien avec cette thématique.*

Les candidatures sont soigneusement analysées et sélectionnées. Tous les postulant-e-s seront informé-e-s par courriel de nos décisions au plus tard le lundi 31 janvier 2022.

Les contrats, les plans, les factures d'arrhes et les règlements seront envoyés à la fin du mois de février.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

### **Paléo Arts & Spectacles**

Régie des Stands  
Route de Saint-Cergue 312  
Case postale 1320  
CH-1260 Nyon 1  
Tél. : +41(0)22 365 11 75 / 76

Email : [stands@paleo.ch](mailto:stands@paleo.ch)

## Formulaire de Candidature

### Informations générales 1

Veillez indiquer dans cette rubrique le nom du stand et les coordonnées de la personne tenancière responsable (civilité, nom, prénom, raison sociale, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone...).

### Informations générales 2

Merci de préciser le type de spécialité culinaire que vous proposez à la vente (pays, origine, type...). Merci de nous indiquer tout autre élément qui vous démarque, qui explique votre démarche. En effet, la priorité dans la sélection des stands de nourriture est donnée aux candidat·e·s présentant une offre **originale, authentique** mais aussi **innovante**. Paléo attache une grande importance au rapport qualité/prix, à la quantité des portions, à l'hygiène, à la décoration et à l'accueil. Un concept réunissant tous ces critères est un atout pour votre candidature.

Veillez mentionner dans cette rubrique votre expérience professionnelle dans le domaine de la restauration et/ou de manifestation.

Veillez nous informer du choix de la zone (Pl'Asse, Rue, Terrain) dans laquelle vous souhaiteriez être positionné·e si vous êtes sélectionné·e (choix multiple possible).

### Produits

Veillez détailler la liste des mets, des plats proposés à la vente. Merci de préciser leurs prix de vente en francs suisses et le grammage et/ou les unités de vente.

### Boissons

Les stands de nourriture ne sont pas autorisés à vendre des boissons. Seuls les bars, les restaurants et les bistros le sont.

### Photos

Nous vous recommandons vivement de compléter le formulaire de candidature par des photos de vos produits **et** de votre stand.

### Infrastructures

Les informations relatives aux infrastructures (dimensions d'emplacements, zone arrière...) seront traitées dans un second temps (au mois de février) avec les candidats sélectionnés.

### Redevance

Paléo accorde un droit d'exploitation d'emplacement contre paiement d'une redevance. Le montant de la redevance n'est en aucun cas négociable. La redevance est calculée en fonction du chiffre d'affaires total réalisé pendant le festival à savoir :

<b>Terrain</b>	25% du chiffre d'affaires total
<b>Pl'Asse / Rue</b>	20% du chiffre d'affaires total

Dans le but de confirmer sa participation, chaque candidat·e sélectionné·e devra s'acquitter avant le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 de la facture d'arrhes qui lui sera adressée.